



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

432 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUÉRET
Téléphone : 05 55 41 04 81 – 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr
Site : 23.snuipp.fr

Communiqué de presse

Notes au concours de Professeur-es des Ecoles 2024 : l'Académie souhaite-t-elle vraiment recruter des Professeur.es des Ecoles sous statut ??!

Les résultats du CRPE ont été publiés ce jeudi 13 juin 2024.

Depuis, la section de la FSU-SNUipp 23, est fortement sollicitée par de nombreux·ses candidat·es qui n'ont pas été retenu·es et nous faisant état de notes obtenues, très faibles, voire éliminatoires : 0.25/20, 1.6/20, 2/20, 0.5/20, 1.5/20...

Ces notes interpellent par leur faiblesse et nos collègues nous font part de leur plus grande surprise et de leur incompréhension alors qu'ils et elles nous affirment que les épreuves orales se sont bien déroulées et qu'aucune intervention des membres du jury ne laissait penser qu'une telle sanction serait appliquée !

Ces notes interpellent notamment quand elles sont obtenues par des candidat·es qui ont suivi l'intégralité de formation dispensée dans l'académie.

Ces notes interpellent également car elles ont été obtenues par certain·es candidat·es qui sont recruté·es en qualité de contractuel·les qui exercent dans les écoles de l'académie actuellement et qui sont suivi·es par des conseiller·es pédagogiques qui n'ont pas fait remonter de difficultés particulières. Certain·es collègues sont recruté·es depuis plusieurs années et ont d'ores et déjà été contacté·es pour être recruté·es sous contrat à la rentrée 2024.

La FSU-SNUipp 23 regrette et dénonce cette situation qui paraît pour le moins incompréhensible sauf à penser que l'académie cherche à se constituer ici « *un vivier d'agents contractuels* » s'inscrivant ainsi pleinement dans la droite ligne politique instaurée par la Loi de la Transformation de la Fonction Publique voulue par le Président Macron à savoir « *avoir recours massivement au recrutement de personnels contractuels* »...

La FSU-SNUipp 23 dénonce cette précarisation de l'École et des personnels de l'Education Nationale !

La FSU-SNUipp de la Creuse, de la Corrèze et de Haute-Vienne ont sollicité une audience auprès de la rectrice ainsi que du Président du jury, afin d'aborder ce sujet, d'obtenir des explications et de défendre ces candidat·es déçu·es, qui ne comprennent pas comment ils et elles ont pu obtenir de telles sanctions !

A ce jour, nous n'avons toujours reçu aucune réponse. Cette absence de réponse interroge, ne manque pas de continuer de décevoir les candidat·es non retenu·es et envoie un signal bien éloigné « *de la bienveillance et de la proximité* » sans cesse mises en avant par l'Institution.

Guéret, le vendredi 21 juin

Contact : Luc Marquès 06 30 17 47 53 / 06 67 23 70 81